



Élaboration d'un plan de contrôle des pêches en Polynésie Française.

Exposé de la problématique

Dans le cadre général de l'organisation du contrôle des pêches maritimes fixée par le Code rural et de la pêche maritime, et conformément à l'arrêté du 25 octobre 2016 établissant la liste des missions en mer incombant à l'État dans la zone maritime de Polynésie française, les Affaires Maritimes, sous l'autorité du Haut-commissaire de la République, sont chargées de la mise en œuvre et de la coordination du contrôle des pêches en mer et au débarquement.

Devant la superposition des réglementations (internationales, nationales et locales) et le partage des compétences entre l'État et le territoire (loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie pour la Polynésie française), il est apparu nécessaire d'élaborer un plan de contrôle des pêches pour la Polynésie française mais également pour Clipperton dont le Haut-commissaire de la République se trouve être l'autorité compétente au sens du Code rural et de la pêche maritime.

Résumé

Le présent document et ses annexes ont pour objet de définir le plan de contrôle des pêches maritimes pour l'année 2020 en Polynésie française et Clipperton. Il détermine les objectifs généraux et spécifiques pour les zones maritimes considérées, basés sur une évaluation des risques inspirée du plan national de contrôle 2019/2021 et du bilan des contrôles tant en mer qu'à quai, effectués depuis 2016 sur le territoire.

Ce plan définit les orientations, les méthodes de ciblage et de contrôle des navires en mer, à quai, ainsi que les obligations issues de l'application des engagements internationaux pris par la France au sein des organisations régionales des pêches du Pacifique dont les plus importantes sont la commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC) et la commission inter-américaine pour le thon tropical (IATTC). Il se veut un outil pratique permettant à chaque unité de contrôle de déterminer la procédure réglementaire la mieux adaptée à leur situation.

Les annexes offrent un certain nombre d'informations importantes et permettent ainsi une vue d'ensemble des pêches maritimes en Polynésie française.

Enfin, le contrôle de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer n'est pas abordé dans ce plan de contrôle. En effet, ce volet non négligeable de la police des pêches, est du ressort du territoire et à ce jour, il n'a pas souhaité que l'État y participe. Les récentes modifications des règles d'exportation des produits de la mer vers les États-Unis d'Amérique, applicables dès 2022, risquent de changer la donne dans les années à venir. La nécessité de garantir une pêche responsable et sans impact sur les mammifères marins notamment, va obliger la Polynésie à augmenter le niveau des contrôles des filières de transformation et de commercialisation du Fenua. Cependant, les pêcheries du thon blanc et jaune, les plus

Mots clefs : Plan de contrôle – Pêches maritimes- Polynésie française – Clipperton - Inspections



importantes pour le territoire, sont écocertifiées MSC (Marine Stewardship Council) depuis l'année dernière et ce après 2 ans d'évaluation. Ce label garantit au consommateur un stock de poisson durable, un impact environnemental minimisé et une gestion efficace des pêcheries labellisées. Chaque année, les pêcheries sont de nouveau évaluées et la mise en place du plan de contrôle en 2020 sera certainement un atout pour le maintien du label.

Abstract

Development of a fisheries control plan in French Polynesia.

This document and its annexes is to define fisheries control plan for the year 2020 in French Polynesia and Clipperton. It determine the general and specific objectives for the maritime area concerned, based on a risk assessment comes from the french national control plan 2019/2021 and results we get from sea and docksides monitoring, since 2016.

The document sets out the international commitments made by France and determines the methods of control of ships at sea and along docks.

It is intended as a practical tool for each unit involved in fisheries control in french polynesia.

The annexes reproduce a number of important information, thus providing an overview of the fisheries in French Polynesia.

Finally, it is important to remember that this control plan is not yet approved by the competent authority, and that it will most certainly be subject to corrections and amendments before its entry into force in January 2020.